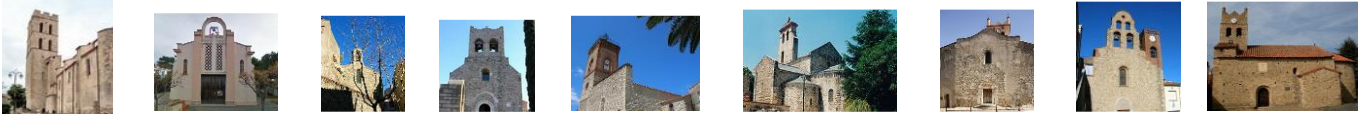


BULLETIN PAROISSIAL AVRIL 2024



Communauté de paroisses des Albères

Argelès, Laroque, Montesquieu, Palau, Saint-André, Saint-Genis, Sorède, Villelongue-dels-Monts

Des prêtres à votre service

des PRETRES à votre service :

M. le curé, l'abbé Christophe Kowalczyk



Presbytère, 28 rue de la Solidarité
66 700 ARGELES-SUR-MER

04 68 81 01 28 ou 07 48 15 24 61

Mr. le vicaire abbé Paul Diatta, 10 place Arago,
ST-ANDRE

3 diacres : Fr. Courbet, G. Lormand M Lavoux

PERMANENCE PAROISSIALE : mardi et samedi de
10h à 12h. en l'église d'Arælès-



Saint Stanislas

1^{er} avril-Lundi de Pâques

11h messe ermitage N-D. de Vie à Argelès

11h messe ermitage N-D. du Château à Sorède

- ma. 2 : 8h30 messe Argeles-Ville
- me. 3 : 8h30 messe Argeles-Ville
- je. 4 : 8h30 messe Argeles-Ville
- ve. 5 : 8h30 messe Argeles-Ville **adoration et salut du St-Sacrement**
- sa. 6 : 8h30 messe Argeles-Ville *suivie des confessions*

2^{ème} Dimanche de Pâques *(de la divine Miséricorde)*

- sa. 6 : 18h messe Montesquieu
 - di. 7 : 9h15 messe St André
 - 9h30 messe Argeles-Plage
 - 11h messe Argelès-Ville , 11h messe St Genis
- Baptêmes Argeles-Ville** Augustin LEVASSEUR

- lu. 8 : 8h30 messe Argeles-Ville (**Annonciation du Seigneur**)
 - ma. 9 : 8h30 messe Argeles-Ville
 - me. 10 : 8h30 messe Argeles-Ville
 - je. 11 : 8h30 messe Argeles-Ville
 - ve. 12 : 8h30 messe Argeles-Ville
 - sa. 13 : 8h30 messe Argeles-Ville *suivie des confessions*
- Mariage Argeles-Ville-Océane** PETIT BOULANGER et Romain BISCAVE

L'avortement, un droit fondamental ?

Après avoir inscrit la « liberté d'avorter » dans la Constitution française, le camp présidentiel se donne désormais l'ambition d'ajouter ce même droit à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. À ce titre, il est intéressant de voir le glissement qui s'est opéré sur les cinquante dernières années : d'exception, l'avortement, pudiquement appelé par les initiales IVG, est progressivement devenu en France un acte banal, puis, dans le discours des dirigeants français, « *un droit inaliénable à disposer de son corps* », avant donc de se transformer en droit sanctifié par la Constitution. Le tout s'est accompagné d'un allongement progressif du délai légal pour avorter, qui est passé en cinquante ans de 10 à 14 semaines à partir du début de la grossesse. En parallèle sont intervenues la suppression du délai de réflexion, la suppression du délit d'incitation à l'avortement, la création du délit d'entrave à l'avortement, etc.

Quelle que soit l'appellation élégante qu'on lui donne, l'avortement est un meurtre.

89 pays autorisent aujourd'hui l'avortement sur simple demande ou pour raisons socio-économiques, tandis que 112 pays ne l'autorisent que pour raisons de santé ou ne l'autorisent pas du tout.

La Russie bolchevique fut le premier pays dans l'histoire de l'humanité à autoriser l'avortement en 1920, tandis que la Yougoslavie communiste de Tito fut la première nation à inscrire un droit à l'avortement dans sa Constitution en 1974, la France n'étant que le deuxième pays à le faire.

Quant à l'avortement sur simple demande jusqu'au neuvième mois de la grossesse, qui est le prochain cheval de bataille des partisans de l'avortement dans l'Hexagone (comme on l'a vu avec les discussions autour de la loi Bioéthique, il y a quelques années, et maintenant à nouveau avec la constitutionnalisation du droit à l'avortement), il est aujourd'hui autorisé dans quelques pays seulement : la Corée du Nord, la Chine communiste, le Vietnam, le Canada et quelques États américains gouvernés par les démocrates. C'est aussi une revendication de l'OMS.

3^{ème} Dimanche de Pâques

sa. 13 : 18h messe Laroque

di. 14 : 9h15 messe St André

9h30 messe Argeles-Plage

11h messe Argelès-Ville, 11h messe St Genis

Baptêmes Argeles-Ville- Oksana GERN

ma. 16 : 8h30 messe Argeles-Ville

me. 17 : 8h30 messe Argeles-Ville

je. 18 : 8h30 messe Argeles-Ville

ve. 19 : 8h30 messe Argeles-Ville

sa. 20 : 8h30 messe Argeles-Ville, *suivie des confessions*

Mariage St Genis – Cloé CHASTRE et Marc ZUBERBUHLER

4^{ème} Dimanche de Pâques

sa. 20 : 18h messe Palau

di. 21 : 9h15 messe St André

9h30 messe Argeles-Plage

11h messe Argelès-Ville, 11h messe St Genis

ma. 23 : 8h30 messe Argeles-ville

me. 24 : 8h30 messe Argeles-Ville

je. 25 : 8h30 messe Argeles-Ville

ve. 26 : 8h30 messe Argeles-Ville

sa. 27 : 8h30 messe Argeles-Ville, *suivie des confessions*

5^{ème} Dimanche de Pâques

sa. 27 : 18h messe Villelongue

di. 28 : 9h15 messe St André

9h30 messe Argeles-Plage

11h messe Argelès-Ville, 11h messe St Genis

Baptêmes Argeles-Ville- Gabriel et Cassian CARRERAS

ma. 30 : 8h30 messe Argeles-ville

SAINT STANISLAS ÉVÊQUE DE CRACOVIE, MARTYR (+ 1079)

"Sois et glorifie Dieu" s'exclama son père à sa naissance, d'où l'origine de son nom. Celui qui le porta devait glorifier Dieu par toute sa vie. Après ses études à Cracovie et à Gniezno, il part durant sept années pour les compléter chez les bénédictins de Saint-Germain-des Prés à Paris. Il noue ainsi des liens particuliers entre l'Eglise de Pologne et l'Eglise de France. C'est à Paris qu'il découvre la réforme de Cluny qui germait à peine. De retour en Pologne, il devient le prédicateur infatigable de cette réforme. A 36 ans, il est élu évêque de Cracovie. Il aime ses prêtres et, chaque année, il tient à rendre visite à chacun d'eux. Soucieux de la foi de l'Eglise de Pologne, alors à peine centenaire, il n'hésite pas à rappeler à l'ordre le roi Boleslas dit le Cruel, débauché sans vergogne. L'évêque l'excommunie et lui interdit l'entrée dans les églises tant qu'il ne se sera pas repenti. Cela lui vaudra le martyre. Le roi en personne l'égorge au pied de l'autel alors qu'il célébrait la messe. Ainsi glorifie-t-il Dieu une dernière fois.

Canonisé en 1253, il est le patron de la Pologne.

Mémoire de saint Stanislas, évêque de Cracovie et martyr. Au milieu des troubles de son temps, il fut un défenseur sans relâche de la civilisation et des mœurs chrétiennes, il gouverna son Église en bon pasteur, vint en aide aux pauvres, visita chaque année son clergé, enfin, en 1079, il fut assassiné, alors qu'il célébrait les saints mystères, par le roi Boleslas, à qui il avait reproché sa conduite scandaleuse. [Pape Jean-Paul II](#)

La France progressiste, si fière d'avoir envoyé un « signal fort » au monde en constitutionnalisant le droit à l'avortement, sera donc en bonne compagnie dans les livres d'histoire...

Précisons qu'au niveau international, c'est depuis les années 1990 que le lobby pro-avortement s'efforce d'imposer un droit à l'avortement dans les textes de l'ONU sous l'appellation de « *droits reproductifs et sexuels* ». Ces droits reproductifs compris comme englobant le droit à l'avortement ne sont toutefois reconnus explicitement dans aucun traité international. Dans plusieurs résolutions adoptées ces dernières années, le Parlement européen prétend bien que ces « *droits reproductifs* » (ou encore « *droits génésiques* ») font partie des droits de l'homme reconnus internationalement : **c'est tout simplement faux.**

L'abbé Christophe Kowalczyk- curé

Groupes de prière à ARGELES :

- Mouvement Sacerdotal Marial
4^{ème} jeudi du mois à 16h30h, suivi de l'adoration du St Sacrement à 18h.
 - Rosaire de réparation aux outrages faits à Marie,
1^{er} sam. du mois à 16h.
 - Prière de louange, lundi 17h.
- Renseignements auprès d'Irène Lievreumont au 06 45 17 50 48.

Groupes de prière à MONTESQUIEU :

- Adoration Eucharistique chaque jeudi de 17h30 à 18h, suivie de Louange de 18h à 19h.

Groupes du Rosaire

jeudi, 18 avril Argelès-ville-
16h chez Marie-Jeanne

mercredi 3 avril et lundi 15 avril
Saint-Génis à 15h salle paroissial

mardi, 2 avril Palau
15h chez Sabine

Groupes de prière à Palau :

tous mardis de 15h à 16h

Groupes de prière à Villelongue :

tous mercredis de 15h à 16h

- Mouvement Sacerdotal Marial,
3^{ème} mercredi du mois de 15h à 16h